



2026_SMPP_020 - 1/1

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du lundi 31 août 2026

Présents :

M. Serge ROBERT, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Jean-christophe CID, Mme. Joelle EYCHENNE, Mme. Muriel FREYCHE, M. Jean-Pierre GONCALVES, Mme. Josiane GOUAZE-FAURE, M. Michel LEDANSEUR, M. Norbert PULL, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Jean-Luc ROUAN, M. Maxime ROUBICHOU, M. Franck RUFFIE, Mme. Véronique RUMEAU, M. Michel LABEUR, M. Jean-Michel SOLER, Mme. Marie-France VILAPLANA, M. Serge VILLEROUX, M. Henri UNINSKI

Absents :

Mme. Monique BORDES, M. Jean-Paul FERRE

Délibération N°2026_SMPP_020

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 2 MARS 2026

Vu les articles L5421-1 et L.3121-13 du CGCT prévoit que « le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président. Il contient les rapports, les noms des membres qui ont pris part à la discussion et l'analyse de leurs opinions. »

Vu le rapport de Monsieur le Président, le comité syndical décide :

Article 1 : D'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 2 Mars 2026.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le président du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Pamiers – Les Pujols à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme

Jérôme BLASQUEZ
Monsieur le Président de
l'Aérodrome Pamiers - Les
pujols
3 sept. 2026



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 02 MARS 2026

Présents :

Jérôme BLASQUEZ, Sophie BAYARD, Didier BLANCO, Monique BORDES, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE, Muriel FREYCHE, Norbert PULL, Nicole QUILLIEN, Serge ROBERT, Alain ROCHET, Jean-Luc ROUAN, Véronique RUMEAU, Jean-Michel SOLER, Marie-France VILAPLANA.

Absents excusés :

Damien BONNET, Jean-Christophe CID, Mathilde DERAMOND, Maxime ROUBICHOU, Bernard ROUBY, Serge VILLEROUX.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17h par Monsieur Jérôme BLASQUEZ, Président du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de PAMIER LES PUJOLS.

Monsieur le Président démarre l'ordre du jour par le premier rapport.

J. BLASQUEZ propose d'examiner chronologiquement le PV du Comité Syndical 26 janvier 2026 puis les rapports suivants :

- I. BUDGET PRIMITIF 2026
- II. CONTRIBUTION DES MEMBRES 2026
- III. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE METEO FRANCE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES METEOROLOGIQUES

Le PV du Comité Syndical 26 janvier 2026 concernait le DOB 2026, de l'ouverture de crédits d'investissement préalablement au vote du budget, et des admissions en non valeurs de créances.

Monsieur Le Président met le rapport aux voix. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président poursuit la séance avec le prochain point inscrit à l'ordre du jour.

I. BUDGET PRIMITIF 2026

Le BP reprend les propositions du DOB 2026. Le budget primitif 2026 du Syndicat est équilibré en dépense et en recette à hauteur de 496 500 € dont 117 400 € en section d'investissement et 379 100 € en section de fonctionnement

Le niveau attendu des dépenses d'exploitation hors dette et opérations d'ordre s'élève à 292 292.77 €. Elles diminuent en raison du changement de mode d'exploitation de la pompe à essence effectif depuis le 1er avril 2025.

Les dépenses de fonctionnement se déclinent ainsi :

- Pour se conformer à la convention collective applicable aux agents de l'aérodrome (3 personnes en activité sur la totalité de l'exercice), ainsi qu'aux mises à disposition d'agents du CD 09), les charges de personnels de l'aérodrome sont arrêtées à 179 786.77 €.

- 15 900 € en achats d'eau, d'électricité et fournitures diverses (études, carburant, administratif...)

- Des prestations d'entretien, réparation et maintenance, frais de formation, assurances pour 54 500 €

- 15 600 € en communication, affranchissement, adhésion à l'UAF et service météo.

- Des frais fiscaux estimés à 25 000 € qui tiennent compte d'une possible réévaluation par les services de l'État de la taxe foncière due par le Syndicat Mixte.

Les recettes d'exploitation prévues, d'un montant total de 379 100 € hors opérations d'ordre sont notamment :

- 120 000 € au titre des redevances perçues par l'aérodrome, notamment en ce qui concerne les droits d'atterrissage ou d'abris d'appareils.

- Le produit de l'exploitation de la pompe à carburant. Total s'acquittera d'un loyer au titre de l'occupation du domaine public et du contrat d'opération estimé à 25 000 €.

La contribution des collectivités membres est réhaussée, après deux années de baisse à 234 100 €, soit un montant identique à 2025.

Au total, l'épargne de gestion dégagée s'élève à 85 000 €.

Après déduction de l'annuité de la dette, soit un total de 22 207 € (1 807 € au titre des intérêts et 20 400 € au titre du capital), l'épargne nette est arrêtée à 62 793 €.

En investissement, le budget s'équilibre en dépense et en recette à hauteur de 117 000€.

Outre l'inscription du remboursement de la dette en capital auparavant de 20 400€, il est inscrit 97 000 € de dépenses.

Concernant l'investissement, les différents échanges en 2025 ont permis de travailler sur l'inversement des cuves et d'étudier la mise en conformité de la piste pour répondre à des exigences réglementaires.

Au final, comme évoqué lors du DOB, TOTAL prend à sa charge l'inversion des cuves et l'agrandissement d'une d'entre elles. Il a donné un accord de principe pour modifier leurs positions et d'allonger les tuyaux d'alimentation tout en maintenant à la même place les stations d'avitaillements.

Le projet d'avenant a été envoyé à TOTAL en février. Le syndicat attend une réponse pour prévoir un passage lors d'un prochain comité syndical sachant que l'avenant négocié est sans surcoût pour le Syndicat.

Concernant les travaux d'infrastructure, il reste à réaliser des marquages de piste suite aux remarques de l'audit de la DGAC. Cette opération a été reportée en raison du travail mené avec TOTAL pour éviter de financer deux fois un marquage.

Le 11 février dernier, la DILBAN et la Direction du Syndicat sont allés sur le site pour faire le point sur les bâtiments et la transition énergétique. C'était également le cas d'aborder la problématique de température pour le hangar du SAG en hiver. Un plan pluriannuel d'investissement sur cinq ans est en cours d'élaboration. Des premiers chiffrages seront établis.

C'est pourquoi il est proposé d'inscrire 97 000€ en dépenses qui serviront aux études et aux travaux.

L'équilibre de la section est donc assuré par l'épargne dégagée et l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 32 400 €. Cet emprunt pourra être supprimé au moment de la reprise des résultats 2025 après le vote du compte administratif.

Il est donc proposé d'adopter le budget primitif 2026 du syndicat mixte de l'Aérodrome de Pamiers Les Pujols, équilibré en dépense et en recette à hauteur de 496 500 € dont 117 400 € en section d'investissement et 379 100 € en section de fonctionnement et d'autoriser le Président à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Le Président met le rapport aux voix. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président poursuit la séance avec le prochain point inscrit à l'ordre du jour.

II. CONTRIBUTIONS DES MEMBRES 2026

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article 5 des statuts, les collectivités contractantes prennent l'engagement de faire supporter par leur budget une quote-part des charges financières du syndicat.

Suite au BP 2026 qui vient d'être voté, je propose également la participation totale des collectivités membres à hauteur de 234 100 €, soit le même niveau que 2025.

Ces quotes-parts, actualisées suite à la fusion des intercommunalités par la délibération n°103 du 13 février 2017 du Comité Syndical, sont fixées comme suit :

- Conseil Départemental :	50,00 %	117 050 €
- CCI Ariège :	5,05 %	11 822,05 €
- Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées :	27,85 %	65 196,85 €
- Communauté d'Agglomération du Pays Foix Varilhes :	5,70 %	13 343,70 €
- Communauté de Communes du Pays de Mirepoix :	2,85 %	6 671,85 €
- Communauté de Communes de la Haute Ariège :	5,70 %	13 343,70 €
- Communauté de Communes du Canton du Pays de Tarascon :	2,85 %	6 671,85 €

Il est donc proposé d'approuver les contributions 2026, afin de financer les 234 100 € d'équilibre de la section de fonctionnement et d'autoriser le Président à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Le Président met le rapport aux voix. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président poursuit la séance avec le prochain point inscrit à l'ordre du jour.

III. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE METEO FRANCE POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR LE SERVICE

METEO FRANCE fournit un service historiquement pour l'aérodrome. Dans ce cadre, il a pris l'initiative de la création d'un groupement de commandes en vue de la passation des marchés publics nécessaires au fonctionnement du service en lien avec des évolutions réglementaires.

Plus précisément, il s'agit de l'acquisition d'équipements météorologiques, notamment de capteurs de vents ultrasoniques...

Pour le Syndicat, l'intérêt est de bénéficier du prix car il va devenir nécessaire de changer un capteur. Les données de vent doivent être fournies avec un créneau de temps qui ne correspondrait par exemple plus aux attentes avec le capteur actuel.

Le Syndicat a donc un intérêt à adhérer, tout en décidant du moment de l'achat de l'équipement. L'objectif est de bénéficier de conditions de marchés intéressantes si jamais le capteur actuel deviendrait non-conforme pour la DGAC suite à des évolutions réglementaires.

Le groupement est prévu d'une durée de quatre ans et les missions du coordonnateur incluent l'intégralité de la passation des marchés à titre gratuit.

Tous les membres peuvent se retirer de la convention après respect d'un préavis de trois mois.

Au regard de la spécificité technique de ces matériels spécifiques et des possibilités d'économies d'échelle, il est donc proposé d'adhérer au groupement pour l'acquisition d'équipements et de services météorologiques sur les plateformes aéroportuaires non RSTCA.

Monsieur Le Président met le rapport aux voix. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président poursuit la séance avec le prochain point inscrit à l'ordre du jour.

- Informations diverses

La DGAC renforce son contrôle du service SNA (Service de Navigation Aérienne) et infrastructure. Après l'audit sur le SNA en décembre dernier, ils vont à nouveau auditer vraisemblablement vers le mois de septembre.

Monsieur le Président clos la séance à 17h45.

Fait à FOIX, le 02 mars 2026

Le Président du Syndicat Mixte,

Jérôme BLASQUEZ

